



04.

Sélection et priorisation des thématiques QVCT, et actions ciblées associées



Les cinq outils présentés dans le guide
sont disponibles et téléchargeables
sur le site de l'UIMM



Outil 04

Sélection et priorisation des thématiques QVCT, et actions ciblées associées

Description de l'outil

L'outil 4 accompagne l'entreprise dans la priorisation de thématiques de qualité de vie et des conditions de travail, sur la base de l'état des lieux préalablement réalisé. Il permet ensuite de passer d'un constat à un nombre limité d'actions concrètes en sélectionnant des thématiques cohérentes avec les besoins exprimés, les enjeux identifiés dans l'organisation du travail, les moyens disponibles et la capacité réelle de l'entreprise à agir.

Modalité d'utilisation

L'entreprise coche une ou plusieurs thématiques pertinentes qu'elle priorise.
À partir des thématiques prioritaires retenues, l'entreprise définit une ou plusieurs actions concrètes ciblées.

Conseils pratiques

Les thématiques proposées sont des exemples et peuvent être adaptées à la réalité et aux priorités de l'entreprise. Pour aider l'entreprise dans la détermination des actions, il est possible de se poser les questions suivantes :

- L'action répond-elle à une demande importante, récurrente ou fortement exprimée ?
- L'effet attendu sur le travail, la santé, la qualité ou le fonctionnement collectif est-il significatif ?
- L'action est-elle réaliste au regard des moyens, du temps disponible et du niveau d'appui nécessaire ?

Il est recommandé de privilégier quelques actions précises, concrètes et suivies dans le temps, plutôt qu'un plan d'action trop large difficile à mettre en œuvre.

Ressource complémentaire de l'Anact : l'outil ludopédagogique [Jeu Managinnov](#)  pour appréhender les questions de management et d'organisation du travail, trouver des leviers et envisager un plan d'action.

1. Sélection des thématiques d'actions pertinentes et priorisation

L'entreprise sélectionne une ou plusieurs thématiques de QVCT qui lui semblent pertinentes.

1.1. La qualité « du » travail (le bien faire)	1.2. La qualité de vie et des conditions de travail « au » travail	1.3. La qualité de vie et des conditions de travail « hors » travail
☐ Sens du travail : améliorer la perception du travail effectué et le rapport à celui-ci ☐ Valoriser les savoir-faire et le développement des compétences ☐ Favoriser la qualité du travail et le « travail bien fait » ☐ Adapter le rythme et l'intensité ☐ Renforcer l'autonomie ☐ Développer la polyvalence ☐ Mieux traiter les aléas de production et leurs effets sur la charge de travail ☐ Mieux intégrer les nouveaux arrivants et organiser la transmission des savoir-faire ☐ Accompagner les possibilités d'évolution et l'accès à la formation ☐ Autre	☐ Valeurs de l'entreprise : partager des repères collectifs pour donner de la cohérence aux pratiques professionnelles ☐ Management : développer la proximité, le soutien et la reconnaissance ☐ Dialogue professionnel : favoriser les échanges et le partage d'informations entre salariés et employeur ☐ S'interroger sur les impacts des horaires atypiques : travail posté (2x8, 3x8, etc.), travail de nuit ☐ Améliorer le climat social et la coopération dans les relations de travail ☐ Fluidifier les interactions et la coordination interservices ☐ Renforcer la prévention des risques professionnels ☐ Améliorer l'environnement physique (bruit, température, ergonomie, circulation, etc.) ☐ Optimiser les équipements de travail et installations afin de réduire les contraintes ☐ Autre	☐ Concilier les temps de vie professionnelle et de vie personnelle ☐ Limiter les sollicitations hors temps de travail ☐ Améliorer la prévisibilité des plannings ☐ Renforcer la prévention des formes de discrimination et de harcèlement ☐ Améliorer les aménagements d'horaires pour davantage de flexibilité ☐ Renforcer le maintien en emploi tout au long de la vie professionnelle (prévention de l'usure professionnelle, reconversion, etc.) ☐ Autre

L'entreprise priorise une ou plusieurs thématiques prioritaires.

Thématique n°1	
Thématique n°2 (si nécessaire)	
Thématique n°3 (si nécessaire)	

2. Définition d'actions ciblées

Après avoir sélectionné des thématiques prioritaires, l'entreprise peut définir une ou plusieurs actions concrètes, proportionnées à ses moyens et adaptées aux réalités des unités de travail concernées

Elle peut formaliser ci-dessous les actions retenues. Deux actions prioritaires peuvent suffire ; une troisième peut être ajoutée si cela est utile et réaliste.

Action n°1

Action retenue	
Objectif(s)	
Unité de travail ou situation concernée	
Thématique prioritaire de QVCT associée	

Action n°2

Action retenue	
Objectif(s)	
Unité de travail ou situation concernée	
Thématique prioritaire de QVCT associée	

Action n°3 (si nécessaire)

Action retenue	
Objectif(s)	
Unité de travail ou situation concernée	
Thématique prioritaire de QVCT associée	

Outil issu des travaux de l'IPQVCT

